Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212902373-20260302-0102026ERRATUM-DE

COMMUNE DE LA ROCHE-MAURICE

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 MARS 2026

L'an Deux Mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, convoqués le vingt-trois février deux mille vingt-six conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres convoqués : Lénaïc BLANDIN, Jean-François PERROT, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Benoît CHELVEDER, Rachel SEHEDIC, Vincent LE VIOL, Yveline BODILIS, Josiane LE BIHAN, Claire BURGAUD, Elodie CORNEC, Rodolphe GAGNEPAIN, Stéphane GUEVEL, Eléonore LE GUEN, Johan TOUVRON.

Absents excusés ayant donné procuration :
Josiane LE BIHAN a donné pouvoir à Lénaïc BLANDIN
Claire BURGAUD a donné pouvoir à Serge MILET
Rodolphe GAGNEPAIN a donné pouvoir à Stéphane GUEVEL

Secrétaire de séance : Stéphane GUEVEL

Membres du Conseil : 15
Présents : 12
Ont pris part à la délibération :
Pour : 15 Contre : 0
Abstention : 0
Date de Convocation : 23 février 2026

DEL 10-2026 : Convention d'effacement avec le SDEF du réseau électrique et Orange

Le Maire a interpellé le SDEF sur la nécessité d'enlever le poteau électrique situé dans le virage du passage à niveau en direction de la rue du verger. Le SDEF a en retour proposé de procéder à l'effacement du réseau électrique, de l'éclairage public et des réseaux de communication électronique de la rue du Verger. Les coûts de prise en charge se répartissent entre 2 tranches.

La première a fait l'objet d'une délibération du 30 juin 2025 (38-2025) et la seconde répond aux caractéristiques suivantes :

Poste de dépenses	Montant TTC en €	**Participation Commune TTC**	Imputation comptable
Effacement électrification	66 000	**0**	
Effacement éclairage public	42 000	**35 000**	204
Effacement ORANGE	30 000	**30 000**	4581252024 (travaux pour le compte de la CAPLD)
TOTAL travaux	138 000	**65 000 avant remboursement CAPLD**	

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212902373-20260302-0102026ERRATUM-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la seconde tranche de travaux de l'opération d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom de la rue du Verger.

ACCEPTE le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 65 000 €,

AUTORISE le Maire à signer la convention de maitrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Lénaïc BLANDIN

